RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT CANTON DE LODÈVE

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

-----

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2024

numéro CC 241212 22

L'an deux mille-vingt guatre, le douze décembre.

Le Conseil communautaire, dûment convoqué le six décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	30
exprimés	42
vote	
pour	40
contre	0
abstention	2

#### Présents:

Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Jean Michel BRAL, Jean TRINQUIER, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSC, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Damien ALIBERT, Damien ROUQUETTE, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIROL, Jean-Luc REQUI, Françoise OLIVIER, Bernard JAHNICH, Sandrine TONON Philippe BERLENDIS, Éric OLLIER, Chantal BASCOUL, Michel DRUENE.

#### Absents avec pouvoirs :

Joëlle GOUDAL à Valérie ROUVEIROL, Sonia ROMERO à Jérôme VALAT, Jérôme CLARISSAC à Jean TRINQUIER, Luc BEVILACQUA à Antoine GOUTELLE, Izia GOURMELON à Didier KOEHLER, Ali BENAMEUR à Marie-Laure VERDOL, Monique GALEOTE à Gilles MARRES, Isabelle PEDROS à David BOSC, Nathalie SYZ à Nathalie ROCOPLAN, Ahmed KASSOUH à Ludovic CROS, Claude LAATEB à Damien ROUQUETTE, Christophe ROMO à Bernard GOUJON.

#### Absents:

Michel COMBES, Véronique VANEL, Alain VIALA, Fatiha ENNADIFI, David DRUART, Magali STADLER, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Félicien VENOT, Michel ABRIC, Jean-Christophe COUVELARD, Clément THERY, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET, Isabelle PERIGAULT, Alain FALCOU, Daniel VALETTE.

Abstention: Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE

OBJET : Dissolution du budget annexe Équipements touristiques et affectation de l'actif et du passif

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en particulier les articles L1412-1 et L2221-11,

**VU** la délibération n°CC\_241010\_17 du Conseil communautaire du 10 octobre 2024, relative à la création du budget annexe Camping intercommunal baie des Vailhés assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée,

**CONSIDÉRANT** que le budget annexe Équipements touristiques, budget qui retranscrit l'activité d'exploitation du camping à la baie des Vailhés, la location du bâtiment de la Baume Auriol, la gestion de l'occupation du domaine public départemental situé à la baie des Vailhés et de l'assainissement des eaux sur ces deux sites,

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent de suivre l'activité du camping intercommunal de la baie des Vailhés au sein du nouveau budget annexe,

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent d'intégrer dans le budget principal l'ensemble des activités sur la Baume Auriol (location du bâtiment et redevance assainissement bénéficiant à l'exploitant du bâtiment) et la gestion de l'occupation du domaine public départemental à la baie des Vailhés,

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent d'intégrer dans le budget annexe du service de l'assainissement collectif, la station d'épuration située sur la baie des Vailhés dont bénéficie l'exploitant du camping intercommunal de la baie des Vailhés et le restaurant de l'Auberge du lac,

CONSIDÉRANT qu'en conséquence le budget annexe Équipements touristiques n'a plus de raison d'être,

## Ouï l'exposé de David BOSC et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ARTICLE 1 : APPROUVE la dissolution du budget annexe Équipements touristiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- ARTICLE 2 : APPROUVE à compter du 1er janvier 2025 l'affectation intégrale de l'actif et du passif, hors prêts, sur le budget principal,
- ARTICLE 3 : APPROUVE à compter du 1er janvier 2025 l'affectation des prêts en cours :
  - le prêt ARC19264 000 de la Caisse d'épargne souscrit en 2002 sur le budget principal,
  - le prêt 017HWW016PR du Crédit agricole souscrit en 2010 sur le budget annexe du service de l'assainissement collectif,
  - le prêt 00002711154 du Crédit agricole souscrit en 2018 sur le budget annexe Camping intercommunal baie des Vailhés,
- ARTICLE 4 : INDIQUE que les affectations d'actifs immobilisés entre le budget principal et les budgets annexes de l'assainissement collectif et Camping intercommunal de la baie des Vailhés seront réalisées en 2025,
- ARTICLE 5 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents, et notamment l'affectation de l'actif en 2025 par certificat administratif transmis au Service de gestion comptable de Clermont l'Hérault,
- ARTICLE 6 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture 34-200017341-20241212-lmc115343-DE-1-1 Date de télétransmission : 17/12/24 Date de publication : 20/12/2024 Date de notification aux tiers : Moyen de notifications aux tiers : Le douze décembre deux mille vingt-quatre Le Président, Jean-Luc REQUI



1, Place Francis Morand - 34700 LODEVE Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 02 40 contact@lodevoisetlarzac.fr www.lodevoisetlarzac.fr